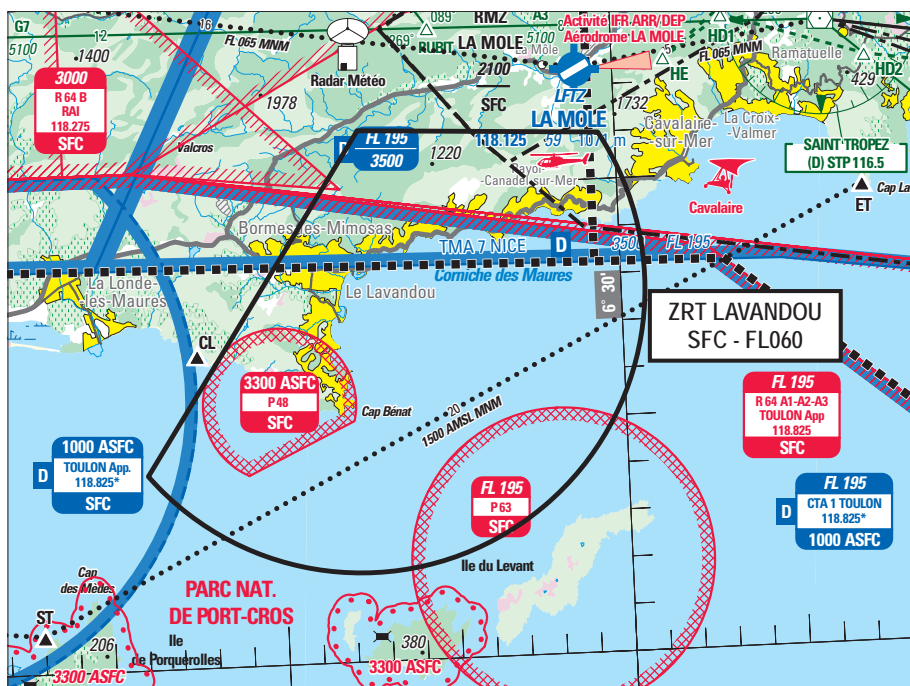


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) au Lavandou (FIR : Marseille LFMM)  
En vigueur : 16 août 2019



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 « Nice Côte d'Azur » édition 1 - 2019

<b>ACTIVITÉ</b>	Manifestation aérienne au LAVANDOU
<b>HEURES D'ACTIVITÉ</b>	Activable : 0830-1100 1300-18-00
<b>INFORMATION DES USAGERS</b>	NICE INFO : 122.925 MHz TOULON APP : 126.325 MHz TOULON APP : 118.825 MHz
<b>STATUT</b>	Zone réglementée temporaire (ZRT) qui : - coexiste avec les parties des espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère - se substitue aux portions des zones réglementées avec lesquels elle interfère - est définie à l'exclusion des zones interdites LF-P63 et LF-P48

**GESTIONNAIRE**

TOULON APPROCHE pour les parties interférant avec les CTR et CTA Hyères sinon NICE INFO

**CONDITIONS DE PENETRATION**

CAG / CAM :

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité civile,
- les aéronefs assurant des missions de police et de sûreté aérienne, lorsque leurs missions ne permettent pas le contournement de la ZRT après contact avec TOULON APP

**SERVICES RENDUS**

Information alerte

**LIMITES LATERALES ET VERTICALES**

43°11'13.74" N,006°22'34.50" E  
43°10'58.93" N,006°29'31.20" E  
arc horaire de 6.00nm de rayon centré sur 43°07'53.00" N,006°22'30.00" E  
43°04'06.57" N,006°16'07.92" E  
43°11'13.74" N,006°22'34.50" E

SFC / FL060

**ORGANISME A CONTACTER**

Avant et pendant la manifestation :  
Directeur des vols : 06.88.18.99.76

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

Le transit VFR Sud « Cheminement Sud » (CTA Toulon) (voir AIP ENR 1.2) est suspendu dans son intégralité pendant l'activation réelle de la ZRT LAVANDOU